

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur

En vigueur au 01/12/2010 (Dernière actualisation de la page 01/12/2010)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	12.47		
Spécialisé	12.62		
Spécialisé +	12.79		12.89
Qualifié	13.10	13.64	13.75
Qualifié +	13.86	14.35	14.45